



Communiqué de presse
15 juin 2020

**La prime exceptionnelle de 1500 € net sera versée aux équipes
de tous les établissements sanitaires et médico-sociaux Korian**

Korian a précisé au cours d'une réunion extraordinaire du Comité Social et Economique Central (CSEC), ce lundi 15 juin 2020, les modalités de la prime exceptionnelle de 1 500 euros nets, qui sera versée le lundi 6 juillet 2020.

Cette prime est destinée à remercier l'ensemble des salariés des établissements sanitaires et médico-sociaux pour leur mobilisation, leur dévouement, leur solidarité et leur professionnalisme durant l'épidémie de Covid-19. Elle bénéficiera à tous les salariés des cliniques et des maisons de retraite relevant de l'Unité Economique et Social (UES) en France, quelle que soit la zone géographique d'implantation et les fonctions exercées.

Pour ce faire, Korian a décidé de compléter la prime Covid mise en place par l'Etat pour certains établissements par une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat permettant à toutes et tous de recevoir le même montant de 1500 € net, quels que soient le département et l'établissement dans lequel ils ont été employés durant la période de l'épidémie.

Sont éligibles à la prime exceptionnelle de 1 500 € l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) comme à durée déterminée (CDD) ainsi que les salariés en apprentissage présents au cours de la période de référence (1^{er} mars au 30 avril 2020).

Pour les salariés n'ayant pas été employés sur la base d'un temps complet durant la période de référence, la prime sera proratisée en fonction du temps de travail effectif ou du nombre de jours travaillés, sachant que les absences pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, congé maternité, paternité ou adoption, congés annuels et jours RTT n'entraîneront aucune minoration de cette prime.

« Comme le Groupe s'y était engagé dès le 27 avril 2020, je suis heureuse de confirmer que la totalité des salariés de nos établissements Korian en France, y compris celles et ceux venus en renfort dans les moments les plus durs de l'épidémie de Covid 19, bénéficieront de cette prime exceptionnelle le 6 juillet prochain » indique Nadège Plou, Directrice des ressources humaines de Korian France.

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen du soin et de l'accompagnement du Grand Âge et des fragilités www.korian.com

Contact presse :

Jean-Marc Plantade
Directeur des Relations Presse
Tél. : +33 (0)7 62 90 32 58
jean-marc.plantade@korian.fr

Marjorie Castoriadis
Responsable relations médias
Tél. : +33 (0)7 63 59 88 81
marjorie.castoriadis@korian.fr